

Compte-rendu
COMITE DE PILOTAGE du site NATURA 2000 « VAL D'ARGENS »
TOME 2 du DOCOB
Vendredi 16 mars 2012
Salle des Fêtes « Jean-Claude Hugony », Les Arcs-sur-Argens

Personnes présentes :

- Madame Josette PONS, Présidente du Comité de Pilotage, Conseil Général du Var, Député
- Marcel BARBERO, Président du Conseil scientifique régional pour le patrimoine naturel, rapporteur scientifique du site
- Nathalie VALLET, Direction départementale des territoires et de la mer, service environnement et forêt
- Stéphane THOLLON, Direction départementale des territoires et de la mer, service environnement et forêt
- Christine MAYER, adjointe, mairie de Châteauvert
- Alain JAUFFRET, adjoint, mairie de Correns
- Roger GIRAUD, adjoint mairie du Val
- René VERLAQUE, adjoint mairie d'Entrecasteaux
- Eric MICHEL, adjoint, mairie de Cabasse et Comité départemental de la fédération française de motocyclisme
- Gilbert GALLIANO, Maire de Taradeau
- Alain PARLANTI, Maire des Arcs
- Gilles REGIS, adjoint, mairie de Puget-sur-Argens
- Paul HEIM, conseiller municipal, mairie de Roquebrune-sur-Argens
- Natacha FLEURY, mairie du Cagnet-des-Maures
- Gilles MILLO, Fédération départementale des syndicats d'exploitants agricoles du Var
- Philippe BREGLIANO, Syndicat des propriétaires forestiers sylviculteurs du Var
- Nicolas FERNART, Office Nationale des Forêts, Agence 83/06
- Rémi BLEYNAT, Conseil Général 83, Direction de la Forêt
- Régine CHAUDRON, Comité départemental de la fédération française des clubs alpins de France
- Jean-Luc PLANAT, Comité départemental de la fédération française de cyclotourisme
- Cécile CONTIPELLI, Comité départemental de la fédération française d'escalade
- Emile BILLOT, Fédération pour la protection de la pêche et des milieux aquatiques du Var
- Christian PICHET, Société Hydraulique d'Etudes et de Missions d'Assistance (SHEMA)
- Georges MARTIN, Ligue de Protection des Oiseaux PACA
- Laetitia BANTWELL, Conseil Général 83, Service Espaces Naturels Sensible
- Magali DULJAN, Conseil Général 83, Service Activité de Pleine Nature
- Aline RAYMOND, Conseil Général 83, Maison du Territoire Cœur du Var
- Henriette FOUSSENQ, Pde de l'Association des riverains de l'Argens
- Maryse MALIN, Association des riverains de l'Argens
- Jean-Marie LOUPOT, Association des riverains de l'Argens

- Madeleine GARINO, Association des riverains de l'ArgensMarie SCHEFFER, chargée de mission Natura 2000, Communauté d'agglomération dracénoise
- Kevin BERGERON, chargé de mission Natura 2000, ville de Fréjus
- Matthieu LASCEVE, chargé de mission Natura 2000, Toulon Provence Méditerranée
- Anne THEVENOT, responsable service Rivières et milieux aquatiques, Conseil Général 83
- Olivier AUDA, technicien rivière, Conseil Général 83
- Fanny SEITZ, chargée de mission Natura 2000 Val d'Argens, Conseil Général 83

Absents excusés :

- Philippe ORSINI, Conseil Scientifique Régional pour le Patrimoine Naturel,
- Christine POURRIERE, Chambre d'Agriculture du Var
- Dominique ROMBAUT, Conservatoire Etude des Ecosystèmes de Provence (CEEP)
- Direction de l'Agriculture et du développement rural, Conseil Général du Var
- Géraldine KAPFER, groupe des Chiroptères de Provence
- Christophe GARRONE, Maison régionale de l'eau
- Joanin MAILHAN, Chambre du commerce et de l'industrie

CONTEXTE : Le comité de pilotage est réuni par le Conseil Général du Var, opérateur Natura 2000 du « Val d'Argens », chargé de rédiger le document d'objectifs (DOCOB) du site. L'objectif de la réunion est de présenter le programme d'actions (TOME 2) du DOCOB et de valider l'ensemble du document.

10h00 : Ouverture de la séance.

Anne THEVENOT, responsable du service Rivières et milieux aquatiques du Conseil Général du Var, ouvre la séance. Elle remercie les personnes présentes et excuse le retard de madame Josette PONS, présidente du comité de pilotage. Puis, elle présente l'ordre du jour :

- Rappels des objectifs de conservation du site
- Présentation du programme d'actions du DOCOB
 - Elaboration du Tome 2 : réunions des groupes de travail
 - Mesures de gestion et modalités de mise en œuvre
- La Charte Natura 2000
- Conclusions et perspectives
 - Validation du Tome 2 et de l'ensemble du DOCOB
 - Perspectives: l'animation du site Natura 2000
- Questions / Discussions

Fanny SEITZ, chargée de mission Natura 2000 sur le Val d'Argens, fait un rappel des 12 objectifs de conservation. Ces objectifs, validés l'an dernier, sont présentés dans le Tome 1 du DOCOB consultable sur le site internet à l'adresse suivante :

<http://valdargens.n2000.fr/>

Ces objectifs de conservation ont servi de base de travail lors des réunions de concertation. Les quatre groupes de travail thématiques identifiés lors du premier comité de pilotage ont été réunis plusieurs fois. L'objectif était de recueillir les attentes et les craintes vis-à-vis de Natura 2000 et permettre aux personnes conviées à ces réunions de faire des propositions pour agir en faveur des espèces et des habitats naturels à préserver sur le site.

Fanny SEITZ présente le planning et le déroulement des groupes de travail thématiques. Elle explique que certaines mesures ont été retravaillées par l'opérateur après la phase de concertation pour qu'elles puissent faire l'objet d'un financement avec les crédits de Natura.

Ainsi, le programme d'action (TOME 2 du DOCOB) présente à la fois les propositions des groupes de travail et les mesures pouvant rentrer dans les conditions d'un contrat Natura 2000. Ainsi ces dernières mesures sont présentées dans le DOCOB de manière précise, selon un cadre bien précis.

Avant de les présenter une par une, un rappel sur le type de mesures est présenté :

- **mesures de gestion contractuelles** :
 - Les Contrats Natura 2000
 - Contrat « forestier »
 - Contrat « non agricole/non forestier »
 - Les Mesures Agro-environnementales (MAE) (**parcelles agricoles productives**)
 - La Charte Natura 2000 (les bonnes pratiques et recommandations)

- **mesures de gestion non-contractuelles** :
 - Les missions d'animation
 - Les mesures réglementaires
 - Les études complémentaires et les suivis scientifiques

Fanny SEITZ présente les contrats Natura 2000, les Mesures Agroenvironnementales territorialisées, les missions d'animation (portées par la future structure animatrice), les études scientifiques complémentaires à réaliser et le projet de charte Natura 2000.

QUESTIONS / DISCUSSION

Mr. JAUFFRET, élu de Correns : « après la crue du mois de novembre 2011, la ripisylve a été arrachée et on constate des dépôts de sable à plusieurs endroits. Ces conditions semblent être favorables au développement des espèces invasives (cf. présentation). »

Olivier AUDA, technicien sur l'Argens, CONSEIL GÉNÉRAL: « Effectivement, certaines plantes invasives sont opportunistes. Suite aux événements de juin 2010, une étude suivie par le conseil général et financée par les services de l'Etat dans le cadre de Natura 2000 est en cours. Elle permettra de dresser un diagnostic précis du niveau de contamination notamment vis à vis de la renouée du Japon et présentera les actions à mener pour intervenir avant la prolifération de certaines espèces envahissantes et néfastes pour la biodiversité. »

Mr. JAUFFRET, élu de Correns : « Y aura-t-il des réajustements possibles dans le DOCOB, même après validation ? »

S. THOLLON, DDTM83 : « Oui, il y a la possibilité de réajuster un DOCOB lors de l'animation du site, les modifications apportées doivent être validées lors des COPIL. »

Mr. BARBERO, président du conseil scientifique régional pour le patrimoine naturel, rapporteur scientifique du site, insiste sur l'interface existante entre l'agriculture et le milieu naturel qui présente un grand intérêt sur ce site. Les zones agricoles permettent le maintien d'un paysage ouvert, zones de chasse de plusieurs espèces de chauves-souris. Les milieux forestiers sont à préserver autant que les milieux agricoles. La mise en cohérence avec les actions des sites Natura 2000 voisins sera une mission importante de l'animateur.

Il rajoute que le Val d'Argens est surtout un site très remarquable dans la région pour la qualité de la végétation aquatique qu'il abrite. Les inventaires réalisés dans le cadre de ce DOCOB ont permis d'apporter des connaissances supplémentaires sur le fleuve et certains affluents. On constate ainsi que ces milieux aquatiques se sont développés favorablement au cours de ces dernières années ; le développement de l'agriculture raisonnée en est une raison essentielle. Le rôle de l'agriculture, telle que la viticulture et l'oléiculture, est important sur le Val d'Argens.

Puis, M. BARBERO remercie le conseil général, la chargée de mission et l'ensemble du service Rivières et Milieux aquatiques pour la qualité du travail rendu sur un site aussi complexe que le Val d'Argens. « Ils ont su mettre en avant la synthèse des enjeux du site et faire des propositions d'actions alors qu'il y avait beaucoup d'information à retransmettre, ce qui ne paraissait pas facile à la base ».

Pour terminer, M. BARBERO pointe la problématique des inondations. Natura 2000 a notamment pour objectif de préserver la ripisylve. Il faudra trouver une compatibilité entre la gestion de la ripisylve par rapport aux crues (intérêt pour les inondations) et la gestion de la ripisylve en tant que milieu naturel dont les fonctionnalités doivent être respectées (dont la conservation de la biodiversité ; objectif de Natura 2000). Les objectifs devront être bien inscrits dans les documents d'urbanisme. En croyant régler un problème de risque d'inondation en recalibrant un cours d'eau, on apporte d'autres problèmes, dont celui de l'invasion potentielle d'espèces exotiques envahissantes.

Mr BREGLIANO, syndicat des propriétaires forestiers : « Suite aux crues, il y a eu des actions de nettoyages sur l'Argens. Des caniers et des embâcles ont été enlevés mais il est interdit de les brûler sur place à cause de la réglementation et la demande d'autorisation est longue. »

DDTM83 : « Natura 2000 ne rajoute pas de réglementations supplémentaires. Ces demandes se font dans le cadre de la police de l'eau et de l'interdiction de destruction d'espèces protégées. »

G. MILLO, syndicat des exploitants agricoles: « c'est le cas sur plusieurs secteurs sur l'Argens et il existe une procédure raccourcie pour les demandes de travaux d'urgence suite aux crues, à demander auprès de la DDTM83. »

O. AUDA, technicien Argens, CONSEIL GÉNÉRAL : « Suite aux inondations de Novembre 2011 (et comme cela avait été le cas suite à la crue du 15 juin 2010), un état des lieux a été réalisé sur l'ensemble du linéaire de l'Argens touché par la crue (de Seillons jusqu'aux Arcs inclus, la basse vallée étant gérée par le SIACIA). Il en est ressorti un programme de travaux dont le marché est en cours de notification. Le début de ces travaux va donc se faire sous quinzaine.

Mr PARLANTI, maire des Arcs se pose des questions sur les conséquences qu'auront les mesures présentées aujourd'hui sur les activités humaines de manière générale. Il craint que ces mesures soient interprétées dans un sens qui viendrait s'opposer à toute manifestation /

activités. Il n'est pas contre la démarche de protection de la biodiversité, au contraire, mais il ne souhaite pas qu'il y ait encore des blocages.

Le parcours d'évaluation des incidences n'est pas simple alors il ne faudrait pas que des mesures viennent l'alourdir. Il souhaite qu'on mesure les conséquences que préconise le DOCOB car il craint que l'on arrive à la création d'un sanctuaire uniquement dans le but de protéger la faune et flore sauvage.

Il précise qu'il manque une mesure dans le DOCOB qui permette d'éviter les blocages liés à l'utilisation des certaines données naturalistes par des associations par exemple. La place de l'Homme doit être bien prise en compte dans ce document. Il est donc proposé, en plus du rajout de l'objectif de gestion ci-dessous, qu'un préambule rappelant les intentions de la démarche Natura 2000 soit inséré dans le tome 2.

DDTM83 / Conseil Général répondent qu'un objectif de gestion a été intégré pour répondre à cette question: « préserver les activités qui sont respectueuses de l'environnement naturel et source d'enrichissement de la biodiversité. »

M. BARBERO : « C'est grâce à l'action de l'Homme que l'on retrouve une hétérogénéité spatiale des habitats. Ce qui prouve que les Hommes et les espèces sauvages peuvent cohabiter. De plus, le PLU est soumis à évaluation des incidences Natura 2000 et à la prise en compte des effets du PLU (si modifications dans le site). A ce niveau il faut y inscrire des actions qui sont proposées dans le DOCOB. Par exemple : il peut être inscrit le classement des ripisylves en EBC ce qui n'empêche pas l'enlèvement raisonné des embâcles. Il peut être inscrit également que la préservation de la ripisylve permet de préserver la qualité des eaux. Les éléments que l'on retrouve dans le DOCOB peuvent être inscrits dans le PLU pour être certain de recevoir une validation auprès de l'administration »

M. PARLANTI : « Le fait de dire qu'il faut maintenir des corridors écologiques, qu'est-ce que ça implique dans le zonage ? Ces mesures peuvent devenir un argument supplémentaire pour s'opposer à certaines opérations (aménagement, manifestations, ...). Il faut faire attention sur le plan juridique. »

Magali DULJEAN, SAPN, Conseil Général du Var : « Les manifestations sportives peuvent être exonérées d'une évaluation des incidences en signant la charte Natura 2000, si la manifestation est labellisée dans le PDESI. »

Eric MICHEL, élu à la mairie de Cabasse et président du Moto Club local : « Cela fait plus de 18 ans que le club existe, il y a eu diverses manifestations ; championnats départementaux, championnat de France puis cette année le championnat mondial. C'est effectivement de plus en plus difficile de créer des manifestations. Les associations doivent s'adapter aux contraintes administratives qui rallongent les délais. Pourtant ce genre de manifestations amènent la fête dans les villages, présentent une retombée économique locale importante et participent à l'entretien des chemins en respectant le milieu naturel ; Il faut communiquer au maximum pour que tous soient au courant de la démarche à suivre sur un site Natura 2000 »

Mr PARLANTI, maire des Arcs, demande à ce qu'il y ait des arguments / précisions juridiques. Il est pour Natura 2000 mais ne souhaite pas qu'il y ait des éléments supplémentaires qui viennent s'opposer à toute opération ponctuelle.

DDTM83 : « Les études d'incidence doivent être réalisées bien en amont du projet afin de prendre en compte les objectifs de conservation inscrits dans le DOCOB et de proposer des opérations en fonction de ces objectifs. »

Le DOCOB n'est pas un document opposable. C'est un outil d'aide à la décision. Les mesures qui y sont inscrites sont des actions qui reposent sur du volontariat, elles ne sont pas imposées. »

Mr PARLANTI, maire des Arcs : « Je souhaiterais qu'il y ait des arguments juridiques qui aillent alors dans ce sens et qui soient inscrits dans le DOCOB. »

Mr JAUFFRET, élu de Correns : « Est-ce que sur les autres sites Natura 2000, il n'y a pas un canevas juridique existant ? »

DDTM83 : « Il n'y a pas de canevas juridique. Le DOCOB n'est pas opposable, il fournit uniquement des éléments de connaissance vis à vis de la protection de faune et de la flore, les mesures réglementaires concernant la préservation des espèces sont déjà existantes, ce n'est pas Natura 2000 qui les a créées . Les mesures proposées dans le DOCOB sont contractuelles donc mises en place selon la volonté des ayants-droit du site. Elles n'imposent pas une réglementation supplémentaire. »

Natacha FLEURY, commune Le Cannet-des-maures : « Si au lieu de passer par une étude d'évaluation des incidences, on passe par la Charte, cela permettrait-il d'échapper à l'évaluation des incidences ? »

DDTM83 : L'idée n'est pas d'échapper à une évaluation des incidences, mais de faire en sorte qu'elle soit simplifiée . Et il faut une charte validée, elle n'est pour le moment que sous forme de projet. »

M BARBERO : « On présente Natura 2000 comme une contrainte, alors que les principales contraintes existent déjà dans le code de l'environnement, c'est-à-dire la protection des espèces. Si on prend par exemple les espèces végétales protégées au niveau national, seules 10% de ces espèces nationales sont représentées dans les sites Natura 2000. Ce n'est vraiment pas Natura 2000 la véritable contrainte et il faut communiquer sur ce fait .

Eric MICHEL, élu de Cabasse et du Moto Club local : « Au niveau des communes rurales, grâce notamment à Natura 2000, élus et pratiquants prennent conscience qu'ils vivent dans un milieu remarquable. C'est un outil pour protéger l'environnement. ».
Il remercie l'opérateur car le Conseil Général lui a apporté de l'aide dans l'évaluation des incidences lors des championnats d'enduro ; mais rajoute aussi que c'est parce que le club était au courant de la démarche qu'ils ont pu collaborer, donc c'est important d'apporter de l'information.

Régine CHAUDRON, Présidente du Comité Départemental des Clubs Alpains : « Suite à notre demande, Fanny SEITZ est venu faire une intervention lors d'une journée organisée par le Comité afin de présenter aux moniteurs sportifs ce qu'est Natura 2000. Nous la remercions car elle a su nous dire quelles personnes contacter lorsque nos activités se trouvent sur un site Natura 2000. »

Fanny SEITZ, Conseil Général du Var : « Nous avons été présents dans diverses réunions pour présenter Natura 2000, et notamment le Val d'Argens depuis 3 ans, sur des thématiques différentes. Il est certain qu'il faut multiplier ce genre d'interventions. »

DDTM83 : Lors de l'animation, il y aura une personne référente reconnue dédiée à cette action d'information.

Kévin BERGERON, chargé de l'animation du DOCOB « Embouchure de l'Argens », ville de Fréjus : « Sur le site « Embouchure de l'Argens » il y a de grosses activités qui ne seraient pas possibles s'il n'y avait pas le DOCOB approuvé et un chargé de mission d'animation sur le site. Ce chargé de mission oriente le maître d'ouvrage dans l'organisation de la manifestation ou en proposant des mesures compensatoires éventuelles grâce aux

informations contenues dans le DOCOB. Aucun dossier n'a été refusé depuis jusqu'à ce jour. »

Pas d'autres questions dans la salle.

L'opérateur propose de valider le DOCOB en demandant si des personnes sont contre ou bien si elles émettent des réserves.

Rappel : les services de l'Etat ont eu le document 15 jours avant la date de réunion du COPIL, or ils ont au minimum un mois pour donner leur avis. Le DOCOB est présenté aujourd'hui devant le COPIL et sera réajusté suivant les observations de ce jour et celles éventuelles des services de l'Etat.

Gilles MILLO, Fédération départementale des syndicats d'exploitants agricoles : « On vote aujourd'hui mais les services de l'Etat donnent leur avis après. Pourquoi nous avoir réunis aujourd'hui alors ? »

DDTM83 : « Attention, il ne faut pas croire que les services de l'Etat veulent donner leur avis après le COPIL, ce n'est effectivement pas la démarche habituelle. Les services de l'Etat auront le devoir de réserve d'ici quelques jours, on a dû réunir ce COPIL selon nos disponibilités et celles du Conseil Général.

Il y aura éventuellement quelques modifications mineures, selon vos remarques également et sans remettre en cause la présentation d'aujourd'hui. »

Mr PARLANTI, maire des Arcs demande qu'il y ait un préambule pour fixer l'esprit du DOCOB en précisant que les activités de l'Homme peuvent se développer et que les mesures inscrites dans le TOME 2 ne seront pas opposables.

Maire de TARADEAU : « Il faut le préciser aussi sur les activités agricoles. »

Gilles MILLO, Fédération départementale des syndicats d'exploitants agricoles souligne le travail de concertation pour l'élaboration du DOCOB. Il a participé aux groupes de travail et il est satisfait du travail réalisé ensemble. Les représentants du monde agricole se sont fait entendre auprès de l'opérateur et des services de l'Etat. Il estime qu'il existe des contraintes beaucoup plus importantes que Natura 2000.

Anne THEVENOT, responsable service Rivières et milieux aquatiques, Conseil Général du Var propose que les remarques de l'Etat soient transmises ensuite aux membres du COPIL pour la transparence du contexte. Pour ce jour, elle propose la validation du DOCOB sous réserve de modifications d'après les remarques d'aujourd'hui.

Mme PONS remercie Monsieur le maire des Arcs, la présence de Mr BARBERO, les membres du COPIL et le service de la direction de l'environnement pour le travail effectué. Elle regrette cependant que l'on n'ait pas suivi le cheminement habituel de validation des services de l'Etat avant la présentation au COPIL. Même si elle pense qu'il y aura un consensus final, elle propose éventuellement de réunir le COPIL de nouveau pour la validation définitive du document si certaines des personnes présentes le souhaitent.

DDTM83 : Ce ne sont pas les services de l'Etat qui ont imposé ce déroulement. Nous n'étions pas obligés de valider ce cheminement mais nous l'avons fait pour ne pas retarder la démarche.

Les personnes présentes dans la salle ne montrent pas le souhait de réunir de nouveau le COPIL et acceptent également ces conditions : la totalité des remarques de la DDTM sera communiquée dès réception , sur le site internet Natura 2000 Val d'Argens afin que chacun puisse en prendre connaissance et vérifier qu'elles ne changent pas la nature de ce qui est validé ce jour .

Mme PONS répond alors que les choses étant bien claires, il n'est pas nécessaire de réunir de nouveau le COPIL.

Philippe BREGLIANO, syndicat des propriétaires forestiers : « Le syndicat des forestiers travaillent en collaboration avec le Conservatoire des Espaces Naturels de Provence sur le projet de mise en place d'un contrat Natura 2000. Quand est-ce que ces contrats pourront être mis en place ? »

DDTM83 : « Une fois que le DOCOB sera validé par le préfet de département. »

Anne THEVENOT : « Nous considérons que le DOCOB est validé par le COPIL sous réserve de prendre en considération les remarques émises à ce jour.

Concernant le recueil des candidatures pour prendre en charge la future animation du DOCOB, le Conseil Général ne se porte pas candidat car les inondations entraînent de nouvelles priorités et de nouvelles charges de travail très importantes. De plus, les actions principales sont surtout liées aux activités agricoles, en lien direct avec la préservation des milieux aquatiques, objectif majeur de ce site. Le Conseil Général n'a pas la compétence d'animer des mesures agroenvironnementales ; d'autres structures telles que la chambre d'agriculture sont plus à même de mener ces actions. Un partenariat avait donc été proposé aux services de l'Etat avec une animation bipartite : le Conseil Général du Var et la Chambre d'Agriculture. Le Conseil Général serait alors resté sur l'animation générale du site et l'ensemble des mesures autres que celles liées à l'agriculture.

Mr BARBERO estime que cette nouvelle est vraiment regrettable. « Si ce n'est pas le conseil général, ce sera une structure que ne sera pas adaptée à ce vaste territoire que connaît le CG et donc les choses se feront très mal. »

Eric MICHEL : « Le CG est déjà bien identifié. On perd la logique des acteurs. Le DOCOB sera mis en place n'importe quand par n'importe qui. »

Anne THEVENOT rappelle de nouveau que ce sont les MAEt qui sont les actions phares de ce site, et c'est la Chambre d'Agriculture qui présente les compétences techniques pour leur mise en œuvre.

Mme PONS comprend la déception. « Le CG ne souhaite pas se retirer de la démarche mais souhaite travailler en collaboration avec la Chambre d'Agriculture qui, à ce jour, était d'accord pour le principe. Si on ne peut pas travailler avec la Chambre, le Conseil Général n'ira pas. Les compétences techniques existent au sein du Conseil Général mais pas sur le volet agricole, ce domaine appartenant à la chambre d'agriculture. »

DDTM83 : « Sans parler en leur nom, la DREAL ne souhaite pas rémunérer directement un poste à la Chambre d'Agriculture. »

Gilles MILLO : « Le discours est incohérent. On nous vend Natura 2000 et puis on ne peut pas aller plus loin. L'enjeu important sur ce site est l'agriculture. On nous demande des concessions et on apprend le refus d'une collaboration entre la Conseil Général et la Chambre d'Agriculture ? Pourquoi ne pas accepter un tel partenariat ? »

DDTM83 : « La DREAL a la volonté d'avoir un seul interlocuteur. On ne peut financer qu'une seule structure animatrice pour l'accueil d'un chargé de mission animation. Celui-ci doit notamment travailler avec la chambre d'agriculture.

Les contrats peuvent être déposés en Préfecture même sans animateur. Le Préfet peut animer, c'est une possibilité. Aujourd'hui, on ne sait pas si les services de l'Etat (DDTM) vont être sollicités pour réaliser l'animation . »

Mr BARBERO : « Il y avait une cohérence et là on la perd. Les agriculteurs sont en effet représentés par la Chambre d'Agriculture. Je ne comprends pas le refus de la DREAL pour un travail entre le CG et la Chambre d'agriculture »

DDTM83 : « Il n'y a pas de refus de la DREAL pour un travail entre le CG et la Chambre d'agriculture .La condition de l'Etat est de mettre en place un seul interlocuteur par site qui doit obligatoirement travailler avec l'ensemble des acteurs du site dont le monde agricole. Le chargé de mission financé par l'état doit avoir des compétences agricoles et environnementales.. Ici, le CG pourrait éventuellement faire une convention technique avec la Chambre d'Agriculture. »

Mme PONS : « Effectivement, mais il faut payer la personne qui va assurer le travail d'animation des MAEt à la Chambre d'agriculture . »

La DDTM83 propose les points à mettre dans le PV de ce jour :

- Le Tome 2 ainsi que l'ensemble du DOCOB est validé par le COPIL sous réserve d'intégrer les remarques de M PARLANTI,

- Il n'y a pas de collectivité candidate pour mettre en œuvre l'animation sur ce site .

Le Conseil Général propose de mettre à disposition les remarques à venir de la DDTM (mise en ligne sur le site : <http://valdargens.n2000.fr/>)

12h30 - FIN DE LA SEANCE